



COALITION QUÉBÉCOISE  
POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

4126, rue St-Denis, Montréal, QC H2W 2M5; tél.: (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283; courriel : [coalition@cqct.qc.ca](mailto:coalition@cqct.qc.ca)

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Dépôt de la loi ontarienne sur le tabac **Le Québec doit suivre l'exemple de l'Ontario**

**Montréal, le 15 décembre 2004** - La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) et les groupes québécois de lutte contre le tabagisme saluent le dépôt d'une loi musclée sur le tabac par le gouvernement ontarien, qui permettra aux Ontariens de vivre dans un environnement sans fumée. « Il y a maintenant longtemps que nous savons que la fumée secondaire est dangereuse pour la santé et qu'il est nécessaire d'interdire l'usage du tabac dans tous les lieux publics. Le gouvernement ontarien a pris une décision éclairée qui protégera les travailleurs de bars et de restaurants tout en contribuant à faire baisser le taux de tabagisme dans la province en rendant plus difficile l'usage de ce produit qui entraîne le cancer et les maladies cardiovasculaires chez des milliers de personnes au Canada » a déclaré aujourd'hui **madame Nicole Magnan**, directrice générale de la **Société canadienne du cancer, division du Québec**.

Par ailleurs, pour **monsieur Gauvin**, porte-parole de la CQCT, outre l'interdiction totale de fumer dans les bars et les restaurants, il faut noter la décision du gouvernement ontarien d'interdire les étalages de comptoirs qui, couplés aux murs promotionnels, constituent l'un des moyens utilisés par l'industrie du tabac pour promouvoir ses produits.



« C'est un pas dans la bonne direction car les divers étalages et autres dispositifs promotionnels constituent, sans contredit, un facteur de vente majeur. Ils peuvent donner, à tort, l'impression que les cigarettes sont sans danger, comme les friandises qu'elles côtoient. Ces étalages démesurément imposants sont aussi susceptibles de conférer au tabac un statut de normalité et même de produit désirable, particulièrement auprès des jeunes. Au Québec, il y a longtemps que nous réclamons l'interdiction complète des étalages aux points de vente, comme prévu en Saskatchewan et au Manitoba, mais nous ne connaissons pas les intentions du ministre de la Santé à cet égard. »

Les groupes de santé du Québec attendent avec impatience le document de consultation sur la révision de la loi québécoise sur le tabac qui devrait être rendu public à la mi-janvier par le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Philippe Couillard. « Toutefois, malgré les interventions publiques du ministre de la Santé, nous demeurons inquiets face aux pressions que pourraient exercer l'industrie du tabac auprès des membres du conseil des ministres » a indiqué monsieur Gauvin. « À titre d'exemple, nous attendons depuis juillet dernier l'adoption par le gouvernement québécois de nouveaux règlements concernant l'affichage dans les points de vente et rien ne nous indique que le gouvernement entend donner suite rapidement à cette modification réglementaire soumise par le ministère de la Santé ».

« La loi québécoise sur le tabac, adoptée en 1998, était l'une des plus avant-gardistes au moment de son adoption. Depuis, le Québec a pris énormément de retard par rapport aux autres provinces » souligne **monsieur Damphousse** de l'**Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF)**. « En interdisant le tabac dans tous les lieux publics, incluant les bars, les restaurants et les salles de jeux, l'Ontario suit ainsi quatre autres provinces (Saskatchewan, Manitoba, Nouveau-Brunswick et Terre Neuve) et deux territoires (Territoires du Nord-Ouest, Nunavut), ainsi que les villes de Vancouver-Nord et Victoria. Il est temps que le Québec en fasse autant », d'ajouter monsieur Damphousse.

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac demande à tous les Québécois de participer à la consultation que lancera le ministre de la Santé en janvier prochain. « Il faut que le Gouvernement sache qu'au Québec nous avons droit de vivre dans un environnement sans fumée comme ce sera le cas dans plusieurs autres provinces. Chaque année au Québec, le tabac tue prématurément plus de 13 000 personnes. Ça suffit, il faut adhérer rapidement aux mêmes principes et aux mêmes droits qui seront bientôt appliqués en Ontario », de conclure le porte-parole de la Coalition, monsieur Gauvin.

-30-

#### Information :

- Louis Gauvin, **Coalition québécoise pour le contrôle du tabac** (514) 598-5533; (514) 361-7046
- François Damphousse, **Association pour les droits des non-fumeurs** (514) 843-3250; (514) 237-7625